

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL
DU 3 OCTOBRE 2023 – DE 19H30 À 21H12
à la grande salle de l’Aigle Noir à Neyruz**

PRÉSIDENTE	Sébastien Bugnon
VICE-PRÉSIDENTE	Marina Chéron
BUREAU	Joanna Bourke Martignoni Véronique Chavaillaz Christiane Antoniazza Torche Luc Overney
PRÉSENT-E-S	Fabrice Bonvin, Mireille Brasey, Julien Brodard, Laurent Chatagny, Claude Cotting, Pierre-Alain Crausaz, Philippe Dobler, Ludovic Egger, Joseph Emmenegger, Jean-Jacques Friboulet, Albert Gendre, Josselin Gendre, Lionel Gendre, Pacifique Gendre, Pascal Gendre, Setti Genoud, Catherine Guillaume Girard, Bertrand Macheret, Séverine Macheret, Stéphane Mettraux, Steve Mettraux, Valérie Michel Dousse, Laetitia Perrin, Olivier Pillonel, Robin Pillonel, Yann Pillonel, Frédéric Pythoud, Martin Renevey, Pierre-André Rolle, Christian Rossier, Mallory Schneuwly Purdie, François Sprumont, Roger Stroude, Marie-Claude Telley, Maria Tenze Dafflon, Corinne Vimal, Catherine Züllig
EXCUSÉ-E-S	Maurice Vionnet, Jean-Pierre Häni, Helen Bowden, François Rossier, Beat Galley, Sébastien Uldry et Vincent Kowalski
TOTAL	43 présent-e-s et 7 excusé-e-s, soit une majorité absolue de 22
CONSEIL COMMUNAL	Jean-Pierre Corpataux (Syndic), Katuscia Sansonnens (Vice-Syndique), Maryline Dafflon, Fabien Mettraux, Axel de Montmollin, Murielle Roos Bovey, Jean-Noël Gendre, Bernard Kolly, Jean-Marc Sallin
RESPONSABLE ADMINISTRATIF	Nicolas Wolleb
ADMINISTRATEUR DES FINANCES	Hugo Delabays
SECRÉTAIRE	Sandra Dévaud et Luigia Lopez
PRESSE	Stéphanie Buchs, La Liberté

1 ACCUEIL ET BIENVENUE

À **19h30** heures, **M. le Président** ouvre la séance du Conseil général du 3 octobre 2023.

M. le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères communales et Conseillers communaux, Cher-ère-s collègues du Conseil général, Cher-ère-s citoyens-ennes présents-tes dans la salle, Chère Représentante de la presse, Mme Stéphanie Buchs du journal, La Liberté,

Au nom du Bureau du Conseil général **M. le Président** souhaite, à toutes et à tous, la bienvenue à cette séance.

Les membres du Conseil général ont été valablement convoqué-e-s par voie électronique le 19 septembre 2023 soit dans le délai fixé par la Loi sur les communes, par publication dans la Feuille officielle du 22 septembre 2023, par avis au pilier public et sur le site internet de la commune de Neyruz.

Conformément à la convocation qui vous a été adressée, les documents étaient disponibles sur le site de la commune, et, sur demande, en version papier auprès de notre Administration communale. Information pour toutes les personnes présentes dans cette salle : Il est interdit de filmer ou d'enregistrer les débats sauf si une autorisation est accordée par le Bureau du Conseil général. Aucune demande n'a été effectuée en ce sens.

Dans le seul but de faciliter la tenue du procès-verbal, et comme le permet le Règlement d'exécution de la Loi sur les communes, les débats sont enregistrés par l'Administration communale. Les enregistrements seront supprimés dès l'acceptation du procès-verbal de la séance.

Les intervenant-e-s sont prié-e-s de se lever lorsque la parole leur aura été donnée, d'utiliser les micros mis à leur disposition en déclinant leur identité (nom, prénom, groupe) afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Merci d'être précis-e-s et succinct-e-s dans vos interventions.

Tous les membres du Conseil général ont reçu leurs cartons de vote en entrant dans la salle. Il suppose que c'est bien le cas. Est-ce que quelqu'un n'aurait pas reçu ses bulletins de vote ? Cela ne semble pas être le cas.

Lors des votes, **M. le Président** demande de bien vouloir lever votre carton suffisamment longtemps afin de faciliter le travail des scrutateurs-trices.

M. le Président rappelle qu'un membre du Conseil général ne peut pas assister à la délibération d'un objet qui présente un intérêt spécial pour lui-même, pour son conjoint, son partenaire enregistré ou pour une personne avec laquelle il se trouve dans un rapport étroit de parenté ou d'alliance, d'obligation ou de dépendance. **M. le Président** demande si un-e conseiller-ère général-e se trouve dans une telle situation pour un des points de cette séance. Il constate que tel n'est pas le cas. Si tel devait être le cas en cours de séance, le ou la parlementaire voudrait bien se récuser, s'annoncer, dire le motif de sa récusation et quitter la salle de manière spontanée, dans le but de mettre à jour la majorité pour le vote concerné.

Tous les documents et messages étant disponibles sur le site internet de la commune et consultables en version papier à l'Administration, il n'y aura donc pas de lecture complète des messages.

Conformément à la convocation reçue, une verrée conclura cette séance du Conseil général. Elle aura lieu au fond de la salle. Toutes les personnes présentes ce soir sont les bienvenues à cette verrée.

APPEL NOMINAL

Vous avez signalé à l'entrée votre présence par votre signature et les scrutateurs-trices ont effectué un contrôle direct. Il n'y aura dès lors pas d'appel nominal.

Suite à un contrôle des scrutateurs-trices, les membres présent-e-s ce soir sont au nombre de **43**.

Sont excusé-e-s pour la séance de ce soir : **Maurice Vionnet, Jean-Pierre Häni, Helen Bowden, François Rossier, Beat Galley, Sébastien Uldry et Vincent Kowalski**.

M. le Président constate que le quorum, au sens de l'article 44 de la Loi sur les Communes, est atteint et que l'assemblée peut donc valablement siéger. La majorité sera donc de **22**.

En termes d'organisation, je me permets de vous préciser encore un point important :

Malgré nos demandes répétées, nous constatons que peu de Conseillers généraux fournissent les textes de leurs interventions au bureau du Conseil général. Cela faciliterait toutefois grandement le travail de notre secrétaire qui vous en remercie grandement.

Y a-t-il des remarques ou des questions concernant ces premières informations d'ordre organisationnel ? Cela ne semble pas être le cas.

Conformément à l'article 34 de la Loi sur les communes, l'ordre du jour a été fixé par le Bureau du Conseil général en accord avec le Conseil communal.

Est-ce que cet ordre du jour soulève des remarques ?

Cela ne semble pas être le cas.

ORDRE DU JOUR

1. Accueil et bienvenue
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 16 mai 2023
3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 28 août 2023
4. Communication du Bureau du Conseil général
5. Communication du Conseil communal
6. Nouveau rapport de révision pour les comptes 2022 (lettre + rapport de révision)
7. Message n° 2023/42 Rapport de gestion 2022 Neyergie SA
8. Message n° 2023/43 Rapport de gestion 2022 La Neyruzienne
9. Message n° 2023/44 Adoption des statuts de l'Association intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration à Villars-sur-Glâne (ASEV)
10. Message n° 2023/45 Maison de l'enfance – aménagement de locaux à la Neyruzienne pour la crèche et l'AES, crédit y relatif
11. Divers

2 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DU CONSEIL GÉNÉRAL DU 16 MAI 2023

Comme cela avait été annoncé en séance extraordinaire du 28 août dernier, il y a deux procès-verbaux à approuver lors de la présente séance, puisque lors de la séance extraordinaire, nous n'avons pas procédé à l'acceptation du procès-verbal de la séance du 16 mai 2023.

Vous avez pu prendre connaissance du procès-verbal de la séance du Conseil général du 16 mai 2023. **M. le Président** demande s'il y a des remarques sur ce procès-verbal ?

Comme la parole n'est pas demandée, **M. le Président** soumet cet objet au vote.

Celles et ceux qui acceptent le procès-verbal de la séance du Conseil général du 16 mai 2023 lèvent la carte verte, contre épreuve la carte rouge, abstention la carte jaune.

VOTE
<ul style="list-style-type: none">Au vote, le Conseil général accepte par 42 oui, et 1 abstention, le procès-verbal de la séance du Conseil général du 16 mai 2023.

3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU 28 AOÛT 2023

Vous avez pu prendre connaissance du procès-verbal de la séance du Conseil général du 28 août 2023.

Est-ce qu'il y a des remarques sur ce procès-verbal ?

Comme la parole n'est pas demandée, **M. le Président** soumet cet objet au vote.

Celles et ceux qui acceptent le procès-verbal de la séance du Conseil général du 28 août 2023 lèvent la carte verte, contre épreuve la carte rouge, abstention la carte jaune.

VOTE
<ul style="list-style-type: none">Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 43 voix, le procès-verbal de la séance du Conseil général du 28 août 2023.

4 COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL GÉNÉRAL

Dans le cadre de la révision de la Loi sur les communes (LCO), l'Association des communes fribourgeoises (AFC) a organisé un atelier participatif en juin 2023. Cet atelier a réuni, entre autres, des membres représentant les communes de diverses tailles, tant au niveau du pouvoir exécutif que législatif, ainsi que diverses associations de communes.

Notre syndic, Jean-Pierre Corpataux et Véronique Chavillaz en tant que Conseillère générale et membre du bureau du Conseil, ont participé à cet atelier. Les groupes ont travaillé sur diverses questions ayant comme sujet l'autonomie communale, les compétences nouvelles, l'amélioration de la gouvernance, etc.

Vous avez reçu récemment par e-mail une synthèse des résultats avec possibilité de répondre à un questionnaire. Nous vous encourageons vivement à y répondre. La loi est actuellement en phase de rédaction. L'agenda prévoit que le texte sera mis en consultation publique formelle pour environ 6 mois dès novembre 2024. L'entrée en vigueur n'est pas encore fixée, mais elle sera vraisemblablement échelonnée, selon la portée des articles.

Est-ce qu'un groupe ou un parlementaire à titre individuel souhaite intervenir ?

Mme Valérie Michel Dousse demande si ce délai de novembre a été fixé récemment ?

Mme Véronique Chavillaz précise que le délai de consultation a bien été annoncé pour novembre 2024.

Mme Valérie Michel Dousse met en relation la consultation de la révision du Règlement d'exécution de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (ReLATeC) qui vient de se terminer et qui alambique aussi une modification sur la loi sur les communes. Elle remercie pour la précision donnée.

Est-ce qu'un groupe ou un parlementaire à titre individuel souhaite intervenir ?

Tel n'étant pas le cas, je clos la discussion.

5 COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

M. le Président passe la parole à **M. le Syndic** pour les communications du Conseil communal.

M. le Syndic salue les personnes présentes et annonce, en préambule, que les communications du Conseil communal sont nombreuses. Il informe que le Conseil communal a décidé, depuis cette présente séance, de revenir chronologiquement sur les postulats et les questions qui lui sont soumis en séances du Conseil général. Ainsi, les parlementaires pourront avoir une vue d'ensemble sur l'avancement des postulats et questions. C'est pour cela qu'à chaque séance du Conseil général, le Conseil communal, dans ses communications, reprendra certains de ces éléments pour informer de l'avancement/dénouement des postulats et questions en cours.

Titre	Réponse - information du Conseil communal
Postulat 2022/1 – Groupe GSO (CG du 04.10.2022) Postulat au sujet de l'acquisition de deux abonnements CFF supplémentaires	Le Conseil communal a répondu favorablement à ce postulat et a intégré ces deux abonnements supplémentaires dans le budget 2023.
Postulat 2023/02 – Groupe ADN (CG du 16.05.2023) Mise à disposition des protections hygiéniques gratuites et en libre accès	Le délai de réponse par le Conseil communal court jusqu'au 15 mai 2024. Ce postulat sera examiné lors de l'élaboration du budget 2024.
Postulat 2023/03 – Groupe AVEN (CG du 16.05.2023) Pour un Aigle Noir modernisé	Le délai de réponse par le Conseil communal court jusqu'au 15 mai 2024. Ce postulat sera examiné lors de l'élaboration du budget 2024.

<p>Question 2022/33 - Roger Stroude du groupe GSO et de Lionel Gendre du groupe AVEN Réponse à la question sur un Service Mobility</p>	<p>Le Conseil communal, représenté par sa Conseillère communale, Mme Maryline Dafflon, en charge du développement durable, a eu plusieurs contacts avec la société coopérative Mobility afin de recevoir une offre concrète de leur part. Des discussions ont également été menées avec un garage neyruzien afin d'évaluer l'option d'un service similaire.</p> <p>Des contacts avec d'autres Communes menant des projets de voitures partagées à disposition de la population ont aussi été entrepris. Malgré que le montant de CHF 10'000 avait été budgété pour 2023, le Conseil communal a renoncé à lancer une telle action en 2023. En effet, il souhaite connaître l'intérêt de la population avant d'initier cette action et de s'engager contractuellement avec un prestataire sur une durée définie de plusieurs années.</p> <p>L'intérêt des Neyruziennes et Neyruziens au sujet du projet "Mobility ou un autre prestataire" sera sondé dans le cadre d'ateliers participatifs en lien avec l'empreinte carbone de son territoire. En effet, la Commune est en train d'effectuer un bilan carbone de ses émissions CO². Afin de réfléchir conjointement à des solutions de réductions des émissions CO², les ateliers seront organisés dans le courant 2024.</p>
<p>Question 2023/60 – Groupe ADN, Mme Joanna Bourke Martignoni (CG du 16.05.2023) Réponse à la question sur l'analyse de l'égalité des salaires</p>	<p>Le Conseil communal, avec l'administration, a mené une analyse avec le logiciel Logib (module 2) de la Confédération. Il précise que ce logiciel est plus adapté à des entreprises de plus grande taille que la commune de Neyruz, laquelle n'a pas un nombre suffisant de personnes salariées.</p> <p>Toutefois, l'analyse a été menée avec, en référence, le mois de mai 2023 et sur 29 employé-e-s sous contrat de divers types (mensualisés, salariés ou à l'heure), dont 18 femmes et 11 hommes.</p> <p>Le pourcentage à risque est de 14% pour les femmes et de 24 % pour les hommes, soit 57,68% de différence salariale imputable à 11 hommes. Les risques, pour les femmes (il y en a 4) moins bien payées, avec 26,72% de différence salariale, sont imputables à 2 femmes.</p> <p>L'analyse globale démontre un score de 7,5 en défaveur des hommes.</p> <p>Cette analyse, ainsi décrite, nous apprend qu'il n'y a pas de disparité entre les hommes et les femmes, au contraire, les femmes employées à la commune de Neyruz obtiennent un meilleur score. Il est clair que ces chiffres demanderaient des explications plus approfondies, mais la Confédération n'organise</p>

	<p>qu'en novembre prochain, des Workshops afin de donner une formation sur l'analyse des résultats.</p> <p>Le Conseil communal reviendra donc avec plus de précisions sur le résultat de cette analyse « Logib » lors d'une prochaine séance du Conseil général.</p>
--	--

M. le Syndic passe maintenant aux informations du Conseil communal :

- **Rocades entre certains locaux communaux**

Compte tenu des besoins en locaux supplémentaires pour la Commune et pour répondre à la demande de plusieurs sociétés villageoises, le Conseil communal a mené des réflexions et des discussions très productives avec plusieurs sociétés locales. À la grande satisfaction de tous les utilisateurs, nous avons pu trouver les solutions suivantes avec des travaux effectués à moindres frais, dont :

- Les Samaritains ont déménagé dans l'appartement vacant de l'Aigle Noir. Ce local plus lumineux et plus confortable a été aménagé pour leurs besoins (salles de réunions, salles de cours, rangements, etc.).
- La société de jeunesse a déménagé dans l'ancien local des samaritains, situé dans les abris PC du complexe communal, et possède donc maintenant un « vrai local de jeunesse » leur permettant de se retrouver dans un espace beaucoup plus grand et beaucoup plus adapté à leurs activités de jeunes.
- Le réaménagement de la voirie dans ses nouveaux locaux a permis de libérer de l'espace pour la ludothèque. Ce local est donc agrandi et répond à leur souhait de disposer de plus de place pour leurs activités et le stockage des jeux.
- L'ancien local de jeunesse a lui été réaménagé pour les besoins scolaires et un bureau supplémentaire pour la logopédie a été créé pour la rentrée scolaire. Ceci permet donc de répondre aux souhaits en locaux supplémentaires pour la logopédie et anticipe le programme des locaux du périmètre scolaire à ce niveau.

M. le Syndic tient à relever que tous ces réaménagements de locaux n'auraient pas pu être réalisés sans la bonne volonté de tous les acteurs concernés, dont les sociétés locales et sans l'immense travail de nos employés communaux, qui ont œuvré d'arrache-pied pour rendre possible ces rocade de locaux. Que toutes et tous soient ici chaleureusement remercié-e-s pour ce travail et pour cette excellente collaboration.

- **Périmètre scolaire - brèves informations sur le Groupe de Travail (GT) et son organisation**

- Composition du GT :

Pour le Conseil général :

- Groupe AdN, Mme Valérie Michel Dousse
- Groupe ecAS, M. Frédéric Pythoud
- Groupe AveN, M. Olivier Pillonel
- Groupe GSO, M. Pierre-Alain Crausaz
- Indépendants, M. Jean-Pierre Häni

Pour les Commissions communales :

- Commission d'entraide et intergénérationnelle, Mme Catherine Guillaume Girard
- Commission des affaires culturelles, sportives et de loisirs, M. Lionel Gendre
- Commission de l'énergie, de l'environnement et de l'économie, M. Christophe Labaloue
- Commission financière, M. Pierre-André Rolle

- Conseil des parents, M. Marco Lattuada
- Pour le Conseil communal :
- M. Jean-Pierre Corpataux, Syndic
 - Mme Maryline Dafflon, Conseillère communale
 - M. Bernard Kolly, Conseiller communal
 - M. Jean-Noël Gendre, Conseiller communal

La première séance s'est déroulée le 21.09.2023 durant laquelle un débriefing sur la situation a été fait. Le GT a également fixé 5 séances afin de présenter des variantes au Conseil général dès que son travail sera abouti. Il tient à relever l'excellent état d'esprit de cette première séance. Il est persuadé que constituer ce GT est la meilleure solution pour rassembler l'ensemble des idées. Il tient également à préciser que la Commission d'aménagement (CompAL) n'est pas représentée dans ce GT. La question leur a été soumise, mais la commission n'a pas souhaité intégrer ce GT.

- **Plan d'aménagement local (PAL) - État d'avancement du dossier d'adaptation aux conditions d'approbation**

Le dossier PAL connaît un bon état d'avancement. Un point de situation a été fait lors d'une séance de travail avec le bureau mandataire le 26 septembre dernier. Le statut d'implémentation de la Zone d'activité (ZACT) de La Villeyre vient juste d'être formellement défini, cela après de multiples réflexions et autres travaux complémentaires permettant d'assurer la faisabilité de la chose, sur la surface résiduelle redimensionnée.

Pour l'ensemble du dossier, il reste de nombreux éléments techniques à finaliser. Quant aux différentes interactions du moindre changement sollicité par la Commune, en lien avec ses projets actuels, comme pour ce qui concerne les objectifs généraux pour le développement futur du village, elles entraînent une cascade d'éléments à consolider, et dans certains cas à ajuster, tant les multiples couches de ce dossier peuvent être complexes et techniquement liées entre-elles comme le Plan Directeur Communal (PDCoM), le Plan d'Affectation des Zones (PAZ), le Règlement communal d'Urbanisme (RCU), etc. Toutes ces nouvelles appréciations s'ajoutent évidemment au planning initial et en repoussent diverses échéances.

Tel que déjà expliqué lors d'autres séances du Conseil général, ce dossier est revenu chez nous en août 2022, après un blocage de 5 ans au sein des services de l'État. Les Autorités ont souhaité profiter d'intégrer de nombreuses modifications au dossier initial qui avait lui-même été plus ou moins figé en 2013, voire avant. Ces modifications prennent du temps, mais elles sont nécessaires afin que Neyruz puisse disposer d'un outil de conduite du développement du territoire moderne, adapté et incluant des notions qui ne faisaient pas état de préoccupations sociétales ou communales en 2013, ou même en 2017, au moment du dépôt de ce dossier auprès des Services de l'État de Fribourg.

Une grande inconnue demeure encore concernant les résultats de l'expertise de la commission d'architecture et d'urbanisme (CAU) pour ce qui concerne les futurs PAD dits d'Onnens-Sud et Onnens-Nord. Rappelons que cette Commission spécialisée de l'État a été désignée pour opérer à une appréciation sur ces secteurs, sur demande d'un arrêté du Tribunal cantonal émis à fin avril 2023.

Sollicitée par la Commune, la CAU est donc venue à Neyruz en date du 23 août dernier et nous restons dans l'attente de sa synthèse qui devra être intégrée au dossier d'adaptation par notre mandataire. Au vu de ces éléments en attente et/ou en cours de travail, ainsi que du temps de relecture qui sera nécessaire, l'enquête publique devrait se faire plutôt au cours de l'hiver 2023-2024, et non en automne 2023, tel que cela avait été envisagé initialement au 15 octobre, date que nous ne pourrions pas maintenir.

- **Concept zones 30 km/heure - État de la situation**

Depuis le mois de février, nous avons élaboré un cahier des charges ainsi que les demandes d'offres aux bureaux d'ingénieurs. Le mandat d'étude d'ingénieurs pour le Concept « zones 30 » a été adjugé au mois de juin de cette année.

Ce mandat prendra un certain temps pour son élaboration, car cela demande en amont de nombreuses prises de mesures sur chaque tronçon (vitesse, nombre de véhicules, type de véhicules). Une mesure doit être prise sur une période de 15 jours, ce qui représente entre 4 à 6 semaines par secteur, selon les longueurs et les spécificités des tronçons. À signaler que ces mesures ne peuvent pas être prises pendant les périodes de vacances scolaires, pour ne pas fausser les données. La finalisation du concept est prévue en début 2024.

- **Canapé forestier, chemins d'améliorations foncières**

En date du 21 septembre 2023 a eu lieu la visite d'inspection du projet par l'Autorité cantonale d'amélioration foncière (Service de l'Agriculture). À la suite de cette visite, nous attendons leur rapport d'expertise. Après d'éventuelles modifications et l'obtention d'un préavis favorable du service cantonal, nous aurons l'obligation de procéder aux mêmes étapes, mais au niveau fédéral, car ces chemins sont « hors zones à bâtir ». Nous espérons pouvoir mettre à l'enquête publique ce dossier au printemps 2024.

- **Travaux sur la route cantonale**

Comme vous avez pu le constater, le tapis bitumineux a été posé sur le tronçon de la Séquence 4 à notre grande satisfaction. Des remerciements ont été adressés au Canton pour ces travaux. Les travaux sur la séquence 3, reportés à plusieurs reprises à cause de litiges entre mandataires et canton, sont prévus en automne 2024. Pour information, les travaux planifiés par l'Office Fédéral des Routes (OFROU) à la sortie autoroutière de Matran sont reportés de 2023 à 2024, ce qui est réjouissant pour nous, puisque cela évitera les collisions entre projets.

- **Déplacement de la déchetterie de la Route du Moulin à La Carrida**

Les travaux d'assainissement Ouest-village ont débuté dans la seconde partie de septembre et vont causer des perturbations de trafic durant plusieurs mois. Afin d'éviter au maximum l'afflux de véhicules sur ce tronçon, la déchetterie communale de la route du Moulin a été déplacée au parking de La Carrida dès le 27 septembre 2023, et ce, jusqu'à la fin du chantier. Une information a été communiquée à la population par tout-ménage, sur notre site internet et sur i-Sarine. Des nouvelles seront données à la population régulièrement sur l'avancement de ce chantier et sur le « re-déménagement » de la déchetterie à la fin des travaux.

M. le Syndic relève qu'il y a eu quelques soucis avec ce déplacement, mais souligne que ce n'est pas une simple affaire que de déplacer toute une déchetterie. M. Fabien Mettraux et le personnel communal ont résolu ces soucis d'organisation et amélioré la qualité de ce service.

- **Gare CFF - infos sur les aménagements souhaités (rampe pour personne à mobilité réduite, éclairage des quais, WC publics)**

Pour rappel, le Conseil communal avait sollicité les CFF pour que soient posés un éclairage sur les quais et des WC publics. La position des CFF est qu'ils ne vont pas installer des WC publics pour l'instant ni améliorer l'éclairage des quais, qu'ils jugent suffisants comme indiqué dans leur réponse du

1^{er} mai 2023.

Le Conseil communal a également demandé l'installation d'une rampe pour les personnes à mobilité réduite et les a relancés à plusieurs reprises, dont le 23 août 2023 et le 27 septembre 2023. **M. le Syndic** donne lecture de la réponse courriel reçue des CFF le 1^{er} mai 2023 :

« ...Votre courrier du 23 août 2023 a retenu toute notre attention et nous pouvons vous assurer que l'aménagement d'une rampe provisoire côté « Alpes » reste une priorité chez nous pour répondre aux besoins de notre clientèle. Nous avons le plaisir de vous confirmer qu'un financement a pu être trouvé pour cet aménagement, et ceci, malgré les restrictions budgétaires aux CFF. Cependant, nous n'arrivons pas à financer et à réaliser ce projet encore cette année, en revanche, les démarches se feront dès à présent pour une mise en place en tout début 2024... »

M. le Syndic informe sur les règlements communaux en cours de révision :

- **Règlement sur le personnel communal**

Refonte nécessaire du règlement avec les nouvelles bases légales et les nouvelles dispositions fédérales sur le personnel est en cours. La base de travail sera le règlement actuellement en vigueur et le règlement type de l'Association des Communes Fribourgeoises (ACF). Une consultation sera faite auprès du personnel, des services cantonaux et des groupes politiques qui seront consultés en amont du vote définitif par le Conseil général. Des nouvelles suivront en temps voulu.

- **Règlement Eau potable (EP) et Eaux usées (EU) - État de la situation et du travail du GT**

Suite au renvoi des messages concernés par le Conseil général le 4.10.2022, un GT a été formé par le Conseil communal. Celui-ci a été formé par les représentants de chaque groupe du Conseil général, de l'administration communale et des membres de l'Exécutif, épaulés techniquement par le bureau RWB. Le GT s'est réuni à 5 reprises. Face à la volonté de la majorité du Législatif d'introduire un tarif progressif, le GT a analysé cette possibilité, tant sur le plan technique que juridique.

Par ailleurs, s'agissant du règlement des eaux usées, le GT a intégré les montants relatifs à la réhabilitation et à l'agrandissement de la Station d'épuration (STEP) de Villars-sur-Glâne, ce qui implique des augmentations significatives de la taxe de base. Enfin, le GT propose un échelonnage de l'augmentation de la taxe de base sur 5 ans, tant pour le règlement EP que EU, permettant d'atteindre alors le taux de couverture requis. Ces règlements ont été adressés à Monsieur Prix et aux services cantonaux pour analyse et préavis. Les règlements EP et EU seront soumis au Conseil général du 12.12.2023 pour validation pour autant que les retours des préavis cantonaux et de Monsieur Prix soient rendus.

M. le Syndic tient à remercier le GT pour son excellent travail et pour arriver aux solutions qui seront présentées. Il tient à remercier particulièrement M. Jean-Marc Sallin, Conseiller communal responsable, qui a énormément travaillé sur ce dossier. Finalement, reste à voir ce qu'il adviendra de la validation du Conseil général sur ce thème, en décembre prochain.

- **Règlement sur les structures d'accueil extrascolaire**

Ce règlement a fait de nombreux aller-retour entre les Services cantonaux et la Commune. Il y a eu des retours de consultation des services cantonaux pour lesquels nous ne sommes pas entièrement en adéquation, notamment par rapport à la tarification. Il n'est pas souhaité de figer un tarif dans le règlement, mais de le faire sur la base des conventions qui existent déjà avec nos partenaires. Ceci dit, les services cantonaux ont admis ce principe dans certaines communes, mais pas pour Neyruz. Le Conseil communal continue à analyser ce règlement, lequel sera également soumis au Conseil

général pour approbation, normalement, en 2024. Une consultation a également été faite auprès de l'Association du Petit Bonheur.

Au nom du Conseil communal, **M. le Syndic** remercie les parlementaires pour leur attention et leur souhaite une bonne suite de séance.

M. le Président remercie pour ces informations et demande si un groupe ou un parlementaire à titre individuel souhaite intervenir.

Si tel n'est pas le cas, nous pouvons passer au point suivant de l'ordre du jour.

6 NOUVEAU RAPPORT DE REVISION POUR LES COMPTES 2022 (lettre + rapport de révision)

Pour ce point **M. le Président** passe la parole à **M. Pierre-André Rolle**, Président de la Commission financière.

M. Pierre-André Rolle salue les personnes présentes et s'exprime comme suit :

Il rappelle que lors de la séance de mai, dite des comptes, le Conseil général a accepté la proposition de la Commission financière de modifier les comptes présentés en ne dévaluant pas 2 terrains du Clédard. Bourquin frères et Béran SA (BfB), société fiduciaire, qui révise nos comptes, a réagi professionnellement en délivrant un nouveau rapport de révision adapté ainsi qu'en adressant un courrier à la Commission financière justifiant leur point de vue quant à la dévaluation des 2 terrains. La Commission financière prend acte de ce courrier. Elle remercie la fiduciaire BfB pour sa réactivité, ses explications et la transparence ainsi apportée.

M. le Président remercie **M. Pierre-André Rolle** et demande si un groupe ou un parlementaire à titre individuel souhaite intervenir.

Comme la parole n'est plus demandée, **M. le Président** annonce que le Conseil général prend acte de cette lettre et du rapport révisé sur les comptes 2022 et clôt la discussion.

7 MESSAGE N° 2023/42 RAPPORT DE GESTION 2022 Neyergie SA

M. le Président passe, pour ce message, la parole à **M. Jean-Noël Gendre**, Conseiller communal Responsable des Finances.

M. Jean-Noël Gendre prend la parole et informe que ce rapport n'apporte guère de remarques de sa part. C'est un rapport très détaillé et Neyergie a très bien travaillé durant cette année. Il ne va pas prolonger les explications, car des questions ont été formulées par le Groupe aveN auxquelles les représentants du Conseil communal au Conseil d'administration de Neyergie (CA) vont répondre.

M. le Président remercie **M. Jean-Noël Gendre** pour ces explications et effectivement, comme il y a une question, nous pouvons directement y accéder. **M. le Président** passe donc la parole à **M. Fabrice Bonvin**.

M. Fabrice Bonvin prend la parole et s'exprime comme suit :

Tout d'abord il remercie le Conseil communal d'avoir remis le rapport de gestion de la société Neyergie. Ce document nous donne une bonne explication sur les activités de la société durant l'année 2022. Il présente en détail les activités principales de la société qui sont la production, la distribution et la vente de chaleur par le chauffage à distance, ainsi que la production, la distribution et la vente de l'électricité produite par ses installations photovoltaïques. Il profite de relever ici le travail important que le Conseil d'administration réalise en vue d'assurer la viabilité de la société à long terme. Le rapport indique de manière transparente que le positionnement des activités de la société la soumet aux aléas et aux grandes incertitudes des marchés de l'énergie. Il est aussi écrit que de nouveaux investissements dans le chauffage à distance devront être réalisés. Un montant pour la nouvelle centrale de chauffe de 1 à 1,4 million de francs est avancé. Il faudra également prévoir des investissements pour étendre le réseau de distribution de chaleur.

Comme actionnaire unique de Neyergie, la Commune de Neyruz est actuellement seule à supporter les risques auxquels Neyergie est exposée. Dans la situation actuelle, la Commune de Neyruz sera aussi seule à assumer une éventuelle augmentation du capital pour financer les investissements à venir. Voici mes questions à l'attention du Conseil communal :

1. Quelle est la vision du Conseil communal par rapport à son engagement dans la société Neyergie ?
2. Dans le chapitre 2 « Préambule », il est fait mention de « choix stratégiques avec d'importantes conséquences financières », à quels choix fait-on allusion ?
3. Dans quelle mesure le Conseil général pourra-t-il donner son avis sur les choix stratégiques en question ?
4. Actuellement, le personnel de la société se limite au Directeur qui s'appuie sur des prestataires externes. Comment le Conseil communal évalue-t-il cette situation et qu'est-il prévu pour sécuriser le fonctionnement ?

Mme Maryline Dafflon prend la parole pour répondre à ces questions comme suit : Le Conseil communal a donné comme mission au nouveau Conseil d'administration de Neyergie (CA) d'évaluer les diverses pistes possibles quant à la suite du développement de Neyergie et de lui soumettre des propositions.

Pour rappel, le CA est désormais doté de 2 membres du Conseil communal avec elle-même comme Vice-Présidente et **M. Fabien Mettraux** ainsi que de 2 membres du Conseil général avec **M. Pierre-Alain Crausaz** et **M. Sébastien Bugnon**. Le CA est présidé par **M. Martial Wicht**, co-fondateur de la société Neyergie SA en 2015.

La vision du Conseil communal par rapport à son engagement dans la société va dépendre des propositions qui vont être soumises dans le courant de cet automne. Cela amène **Mme Maryline Dafflon** à répondre à la deuxième question « quels sont les choix stratégiques de Neyergie avec d'importantes conséquences financières ? ».

Pour des raisons règlementaires, la chaudière à bois devra être mise hors service d'ici 2026. Par ailleurs, la part de renouvelable dans la production de chaleur est trop faible et durant l'été la production de courant photovoltaïque est excédentaire. C'est pourquoi, comme vous l'avez mentionné dans votre interpellation, de nouveaux investissements devront être réalisés avec un montant pour la nouvelle centrale de chauffe estimé à plus d'un plus d'un million de francs, selon la variante qui sera choisie.

Dans les autres investissements prévus, il y aura effectivement divers raccordements et de nouvelles installations de panneaux photovoltaïques (PV) en fonction des besoins et du développement du village. À préciser qu'une partie des investissements sera réalisée sur les fonds propres de la société.

En outre, il est prévu de créer une communauté de consommateurs d'électricité des PV afin que « chaque producteur-trice d'électricité renouvelable » puisse valoriser au mieux sa production et consommer de l'électricité produite localement. Ceci sera rendu possible grâce à la révision de l'ordonnance sur l'énergie actuellement en cours qui permettra aux usagers de se regrouper virtuellement. En outre, Neyergie SA souhaite développer son fonds sur le modèle des prêts nommés LEFAP (Levée de fonds auprès du Public) afin de poursuivre les investissements au bénéfice de chaque personne du village et ainsi soutenir activement leur transition énergétique.

Pour financer cette nouvelle étape de Neyergie, le CA a rencontré 3 partenaires. Tous sont intéressés à financer, sous différentes formes, les investissements de Neyergie. Le premier serait majoritaire à 51%, mais laisserait l'exploitation à Neyergie. Le second assurerait le financement à taux attractif, car son représentant est convaincu que le modèle à de l'avenir. Le troisième deviendrait majoritaire à 70% et assurerait l'exploitation. Chaque modèle a des avantages et désavantages.

Un rapport du CA sera remis prochainement au Conseil communal pour présenter les perspectives et recommandera une solution. Pour information, Neyergie a bénéficié d'une subvention de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) pour soutenir la convergence des réseaux (chaleur, électricité, IT). Le Groupe-e, intéressé par de nouveaux modèles d'affaires, notamment la facturation dynamique et la gestion des pointes de courant sur le réseau, a financé la batterie pour une période minimale de cinq ans.

Durant cette période, les modèles du marché de l'électricité du futur pourront être testés. À noter qu'un solde de l'OFEN reste à verser. La batterie a été mise en fonction au printemps par Neyergie et Groupe-e. Neyergie a mis en place l'EMS (Energy Management System) qui devient le cerveau de l'optimisation énergétique. Ce calculateur est également exigé par l'OFEN. C'est l'élément clé du système, tant en terme économique qu'énergétique. Lorsque la batterie deviendra propriété de Neyergie, si tant est qu'elle le devienne, il y aura un intérêt économique pour les consommateurs du réseau de Neyergie.

La pompe à chaleur (PàC) va être installée début 2024 et couvrira les besoins d'eau chaude sanitaire entre avril et septembre, selon la météo. Ainsi, les chaudières à bois fourniront la chaleur pour le chauffage durant les mois froids. De manière générale, la consommation de bois va augmenter avec les nouvelles chaufferies en construction ou en planification. En conséquence la disponibilité de la ressource peut devenir un problème. À titre d'exemple, le canton de Vaud interdit déjà de brûler des plaquettes durant l'été. Neyergie doit donc anticiper des solutions pour optimiser la consommation de bois et garantir la production de chaleur à coût compétitif.

Au sujet de la 3^{ème} question « dans quelle mesure le Conseil général pourra-t-il donner son avis sur les choix stratégiques en question ? », quel que soit le scénario retenu, le législatif sera consulté. En effet, les statuts de la société prévoient qu'un changement de majorité du capital action soit soumis au législatif. D'autre part, les trois scénarios prévoient des cautionnements de la part de la commune.

À la dernière question au sujet du personnel de la société et comment est-il prévu pour sécuriser le fonctionnement ? **Mme Maryline Dafflon** informe que l'exploitation de la chaufferie est assurée par le personnel de l'édilité. Les heures sont refacturées à Neyergie. La comptabilité a dû être ramenée temporairement au sein de Neyergie, cependant cette prestation sera reprise par un prestataire tiers. L'informatique est suivie par un fournisseur tiers. Les bornes de recharge sont suivies à distance par le fournisseur, tout comme la batterie qui est sous contrôle du fournisseur. Pour la PàC, elle sera suivie à

distance par le fournisseur. En conséquence, la continuité de services n'est pas mise en danger et ne présente aucun risque à court terme. Quelle que soit la formule qui sera retenue pour l'avenir, un coordinateur des opérations restera indispensable au vu de la complexité des technologies mises en œuvre.

M. le Président remercie **Mme Maryline Dafflon** pour ses réponses et demande s'il y a d'autres interventions sur le rapport de gestion de Neyergie.

Comme la parole n'est plus demandée, **M. le Président** clôt la discussion.

8 MESSAGE N° 2023/43 RAPPORT DE GESTION 2022 LA NEYRUZIENNE

M. le Président passe la parole à **M. Jean-Noël Gendre**, Conseiller communal Responsable des Finances.

M. Jean-Noël Gendre donne quelques explications sur ce rapport de la coopérative d'habitation de la Neyruzienne. On peut relever l'excellent état locatif et le Conseil communal tient à féliciter son Président, **M. Guy Rossier**, présent dans la salle, ainsi que le gérant, **M. Olivier Telley**, pour avoir chapeauté tous les travaux faits pour l'assainissement des bâtiments de la Neyruzienne, lesquels bâtiments sont devenus exemplaires et peuvent servir de modèle de ce qu'il est possible de faire en assainissement énergétique de bâtiments. Bravo pour ces travaux. Les représentants du Conseil communal au Conseil d'administration de la Neyruzienne sont totalement satisfaits de ce qui a été réalisé.

M. le Président remercie **M. Jean-Noël Gendre** pour cette présentation et demande si un groupe ou un parlementaire à titre individuel souhaite intervenir ?

Comme la parole n'est pas demandée, **M. le Président** clôt la discussion.

9 MESSAGE N° 2023/44 ADOPTION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L'EXPLOITATION DE LA STATION D'ÉPURATION À VILLARS-SUR-GLÂNE (ASEV)

M. le Président passe la parole à **M. Yann Pillonel**, Secrétaire de la Commission financière, pour le préavis.

Rapport de la Commission financière au Conseil Général du 3 octobre 2023 - Message 44 statuts de l'Association de communes pour l'exploitation de la STEP à Villars-sur-Glâne

Dans ce message, le Conseil communal propose d'accepter la création d'une association de communes en lieu et place de l'entente communale actuelle afin de régler l'exploitation de la STEP de Villars-sur-Glâne, STEP recueillant nos eaux usées.

La Commission financière recommande l'acceptation de cet objet et soutient la constitution de l'Association de communes pour la gestion en lieu et place de la STEP, en lieu et place de l'entente actuelle.

M. le Président remercie **M. Yann Pillonel** pour son rapport et passe la parole à **M. Jean-Marc Sallin**, Conseiller communal.

M. Jean-Marc Sallin remercie la Commission financière, qui, après son analyse, a bien résumé la situation, et qui par la voix de **M. Yann Pillonel** a donné un préavis positif. Comme cela avait déjà été dit, lors de la séance du 16 mai dernier, dans le commentaire relatif au message relatif à notre participation au crédit d'études de la STEP, c'est sous l'impulsion de la commune de Neyruz que le statut juridique va changer d'Entente intercommunale à une Association de communes.

Il est à relever qu'après avoir discuté de la problématique lors de la séance de la Commission de gestion de la STEP élargie du 11.01.2023, un travail conséquent a été fait tant par les services techniques de Villars-sur-Glâne, que par le groupe de travail ad hoc, afin de disposer des instruments nécessaires à la mise en place de cette association dès le 1^{er} janvier 2024.

Ainsi **M. Jean-Marc Sallin** invite le Conseil général à accepter la constitution de l'association de communes pour la gestion de la STEP de Villars-sur-Glâne avec les obligations qui en découlent.

M. le Président remercie **M. Jean-Marc Sallin** pour son intervention et demande si qu'un groupe ou un parlementaire à titre individuel souhaite intervenir ?

M. Robin Pillonel annonce que le groupe aveN a pris connaissance des documents mis à disposition par le Conseil communal et propose au Conseil général d'accepter, sans réserve, les trois demandes du Conseil communal en vue de la création de cette association de communes. Certes les charges resteront conséquentes pour cette tâche communale, ô combien importante ! Toutefois des économies pourront être réalisées sur la gestion de la dette. Il sera en effet plus facile pour le Conseil communal de Villars-sur-Glâne d'obtenir des conditions préférentielles pour un emprunt de 55 millions de francs pour l'agrandissement et la rénovation de la STEP par rapport aux conditions que pourrait obtenir le Conseil communal de Neyruz sur un emprunt de 3 à 4 millions de francs qui seraient nécessaires avec le système actuel. Son groupe tient également à remercier et à féliciter le Conseil communal de Neyruz qui a été un vrai moteur, et même un déclencheur, dans la création de cette nouvelle association de communes.

M. le Président remercie **M. Robin Pillonel** pour son intervention et demande s'il y a d'autres interventions.

Comme la parole n'est plus demandée, il soumet cet objet au vote.

Celles et ceux qui acceptent l'adoption des statuts de l'Association intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration à Villars-sur-Glâne (ASEV) lèvent la carte verte, contre épreuve la carte rouge, abstention la carte jaune.

VOTE
<ul style="list-style-type: none">Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 43 voix, l'adoption des statuts de l'Association intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration à Villars-sur-Glâne (ASEV).

M. le Président remercie pour la confiance accordée et pour cette solution optimale pour notre commune.

10 MESSAGE N° 2023/45 – MAISON DE L'ENFANCE – AMÉNAGEMENT DE LOCAUX A LA NEYRUZIENNE POUR LA CRÈCHE ET L'AES, CRÉDIT Y REALTIF

M. le Président passe la parole à **Mme Catherine Züllig**, membre de la Commission financière, pour le préavis qu'elle exprime comme suit :

**Rapport de la commission financière (CFin) au Conseil Général (CG) du 3 octobre 2023 - Message 45
Maison de l'enfance - aménagement de locaux à La Neyruzienne pour la crèche et l'accueil extrascolaire, crédit y relatif.**

Objet soumis :

Le Conseil communal demande un crédit de CHF 392'000 afin de transformer l'un des bâtiments de la Neyruzienne en maison de l'enfance. Cette maison de l'enfance accueillera la crèche, l'accueil extrascolaire ainsi que l'école maternelle.

Rapport et préavis :

La Commission financière recommande l'acceptation de cette demande qui permet l'obtention d'une subvention substantielle en faveur de l'association « Le P'tit Bonheur », d'environ CHF 208'000, en cas de réalisation avant la fin 2024.

La Commission appuie la prise en charge de cet investissement par la commune, mais attend du Conseil communal qu'il négocie une convention favorable avec la coopérative de la Neyruzienne, afin que cette dernière assume les frais de rénovation dus à l'usure normale, réduisant d'autant la participation communale.

M. le Président remercie **Mme Catherine Züllig** pour son rapport et passe la parole à **Mme Murielle Roos Bovey**, Conseillère communale qui commente le message comme suit :

En préambule, **Mme Murielle Roos Bovey** salue la présence, parmi nous, de **Mme Michèle Constantin**, Responsable du projet et membre du Comité de l'Association du P'tit Bonheur ainsi que **Mme Fabienne Purro Jemmely**, Directrice de la crèche du P'tit Bonheur.

La Commune se doit d'inscrire l'éducation et l'accueil des jeunes enfants à l'agenda politique. La réduction de la taille des familles, la tendance des parents à exercer tous deux une activité lucrative, l'importance de l'écart de développement entre les enfants issus de milieux privilégiés et moins privilégiés lorsqu'ils entrent à l'école enfantine, l'anticipation des horaires continus, les raisons d'inscrire l'éducation et l'accueil des jeunes enfants à l'agenda politique sont autant de raisons de mettre en place une politique de l'enfance et de la jeunesse.

Nous avons l'opportunité, avec ce projet de maison de l'enfance, de concrétiser dans notre commune les premiers jalons de cette politique. Certes, une offre d'éducation et d'accueil de bonne qualité, conforme aux besoins, procure des avantages importants, mais nécessite également des moyens financiers considérables.

Pour rappel, lorsque les bâtiments de la crèche et de l'AES figuraient encore dans le périmètre scolaire, on parlait d'investissement de 6 à 8 millions pour la construction de bâtiments neufs. Vous l'avez peut-être lu, dans La Liberté du 27 septembre dernier, les citoyens de la commune de Bossonnens ont accepté un crédit d'étude de CHF 382'000 destiné à la construction d'un bâtiment dédié à la petite enfance dont le projet est estimé à 4,3 millions de francs.

Ici, ce soir, le Conseil communal demande de valider un montant de CHF 392'000 pour la transformation d'appartements existants afin de créer un environnement de qualité pour les enfants, pour le personnel

et les familles. On parle ici de transformations, car agir en faveur de la planète et du développement durable, c'est aussi faire avec ce que l'on a en transformant l'existant.

La Maison de l'enfance permettra d'offrir des locaux fonctionnels et des équipements adaptés à l'âge des enfants. Ils offriront aux enfants des possibilités de repli, mais aussi leur permettront de s'ébattre ou d'avoir des activités bruyantes. Une acoustique optimale est aussi un facteur important pour le bien-être des enfants accueillis comme d'ailleurs pour celui du personnel.

Des locaux pour le personnel seront aménagés. On aurait tendance à oublier que les tâches administratives, entretiens avec les parents, séances des équipes éducatives, formation des apprenantes et des apprenants nécessitent des espaces bien conçus.

Offrir de bonnes conditions de travail aux collaborateurs et collaboratrices permet de limiter les fluctuations au sein du personnel. La continuité dans le travail d'encadrement et la satisfaction des personnes concernées en sont ainsi améliorées.

Elle ne va pas être plus longue ce soir, mais nous l'aurons compris, en acceptant ce crédit, c'est Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers généraux qui placent l'enfant au centre de notre attention afin de leur offrir un environnement stimulant qui leur permet d'expérimenter et donc d'apprendre. C'est aussi agir pour leur futur.

M. le Président remercie **Mme Murielle Roos Bovey** pour son intervention et demande si un groupe ou un parlementaire à titre individuel souhaite intervenir.

Mme Valérie Michel Dousse prend la parole et fait part de ce qui suit : le groupe AdN a pris connaissance de ce message avec beaucoup d'intérêt. Le groupe AdN salue et félicite tous les acteurs de ce projet, soit le Conseil communal, l'Association du P'tit Bonheur et la Neyruzienne pour avoir réussi à œuvrer ensemble et avoir su mettre à profit leur expérience et leurs compétences en mobilisant l'intelligence collective, ce qui a débouché sur cette Maison de l'Enfance, qui fait sens par rapport à la réalité du terrain d'un accueil et d'une crèche de qualité.

Un grand merci aux membres du Conseil communal qui se sont investis dans ce projet et ont mis de l'énergie pour que cette Maison de l'Enfance puisse voir le jour. Le groupe AdN tient également à relever l'ouverture et la collaboration de la Neyruzienne dont le but premier n'est pas de participer à la création d'une Maison de l'Enfance. Nul doute que le Conseil communal et la Neyruzienne sauront élaborer une convention équitable dans laquelle chaque partie saura y trouver son intérêt et œuvrer ainsi pour le bien de la population neyruzienne.

Enfin, elle tient en particulier, en sa qualité également de co-présidente de l'Association du P'tit Bonheur, à dire un grand merci à **Mme Corinne Vimal**, Directrice de l'accueil extrascolaire, à **Mme Fabienne Pürro Jemmely**, Directrice de la crèche et à **Mme Michelle Constantin**, Responsable de la commission AES pour leur immense travail, leur créativité et leur ténacité. Elles se sont impliquées sans faille pour cette Maison de l'Enfance.

M. le Président remercie **Mme Valérie Michel Dousse** pour son intervention et demande s'il y a d'autres interventions.

M. Jean-Jacques Friboulet rappelle que lors de la dernière séance du Conseil général, ce projet a été présenté. Il avait été dit que des locataires occupaient certains logements et qu'il y avait des prévisions

de relogement de ces locataires pour pouvoir faire ces travaux. Il souhaite savoir ce qu'il en est du projet de relogement des locataires existants ?

Mme Murielle Roos Bovey explique qu'actuellement, il y a encore 3 appartements occupés. Un locataire a résilié son contrat en juillet dernier et la Commune l'a soutenu dans son déménagement. Pour les locataires restants, ils ont été informés que la Commune pouvait les soutenir dans leurs démarches administratives pour leur déménagement. Pour l'heure, ils sont encore à la Neyruzienne, mais ont jusqu'en juillet 2024 pour trouver un logement.

M. le Président remercie **Mme Murielle Roos Bovey** et demande si cela répond à la question de **M. Jean-Jacques Friboulet**, lequel répond par l'affirmative.

M. le Président passe la parole à **M. Robin Pillonel**.

M. Robin Pillonel s'exprime ainsi : le groupe aveN soutient cette demande de crédit. Dans l'étude de faisabilité du périmètre scolaire qui a été présentée lors de la séance du Conseil général du 13 décembre 2022, il était prévu un montant de 8,3 millions pour l'AES. Le Conseil communal nous propose aujourd'hui une demande de crédit de CHF 392'000. Cette solution nous fait donc économiser plusieurs millions de francs. Outre les économies, ce projet permet de disposer également de structures adéquates dès la rentrée scolaire prochaine, car les travaux auront lieu durant l'été 2024. Confiants, nous demandons au Conseil communal d'agir de sorte que les loyers n'augmentent pas afin que les coûts ne soient pas répercutés sur les parents. Ils sont pleinement satisfaits de ce projet et tiennent à remercier le Conseil communal, La Neyruzienne, l'AES et la crèche pour tout le travail fourni et ils invitent le Conseil général à accepter cette demande de crédit.

M. le Président remercie **M. Robin Pillonel** pour son intervention et comme la parole n'est plus demandée, il soumet cet objet au vote.

Celles et ceux qui acceptent l'investissement : Maison de l'enfance – aménagement de locaux à la Neyruzienne pour la crèche et l'AES, crédit y relatif, lèvent la carte verte, contre épreuve la carte rouge, abstention la carte jaune.

VOTE
<ul style="list-style-type: none">Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 43 voix, l'investissement : Maison de l'enfance – aménagement de locaux à la Neyruzienne pour la crèche et l'AES.

M. le Président remercie le Conseil général et le Conseil communal pour cette solution proposée.

L'assemblée salue cette validation par applaudissements.

Mme Murielle Roos Bovey tient à remercier sincèrement de la confiance accordée au Conseil communal pour ce projet.

11 DIVERS

Pour le point des divers, **M. le Président** prie l'assemblée de respecter l'ordre des interventions, soit les propositions, les postulats, les questions et les éventuelles remarques.

PROPOSITIONS :

Ainsi, dans un premier temps, **M. le Président** demande s'il y a des propositions en précisant qu'aucune proposition écrite ne nous est parvenue.

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** passe aux postulats.

POSTULATS :

M. le Président demande si quelqu'un a un postulat à soumettre au Conseil général ?

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** passe aux questions.

QUESTIONS :

M. le Président annonce avoir reçu quelques questions écrites à soumettre au Conseil général et passe ainsi la parole à **Mme Catherine Guillaume Girard** pour ses questions.

Mme Catherine Guillaume Girard, au nom du GSO, a diverses questions concernant le suivi de certaines propositions et questions formulées antérieurement, dont :

Question 1 : Le compacteur

En janvier de cette année, elle a rencontré, au nom du GSO, **M. Fabien Mettraux**, Conseiller communal. Elle lui a fait part des remarques des citoyens concernant le compacteur, à savoir sa lenteur et le fait que le solde de la carte n'apparaît plus sur la machine. **M. Fabien Mettraux** a alors précisé qu'il était à la recherche d'une solution. À ce jour, il semblerait que la machine est un peu moins lente, mais le solde de la carte n'apparaît toujours pas. Avez-vous une solution en vue ?

M. Fabien Mettraux explique, qu'après avoir discuté avec nos prestataires, ce système présente en effet des problèmes (de bruit, de vitesse et de solde de carte), pour lesquels des ingénieurs se sont même déplacés depuis l'Autriche. Hélas le système actuel n'est pas compatible avec le système à prépaiement et de porte-monnaie virtuel. Nous avons également essayé de trouver des solutions avec la société qui loue les appareils. Finalement, une solution avec une autre marque a été trouvée, laquelle solution permet de conserver notre système de paiement Gestinergie sans avoir à changer de cartes. Ainsi, une collaboration se fera avec trois sociétés fribourgeoises permettant de conserver nos propres bennes. Il explique que les compacteurs sont en location, mais que les bennes appartiennent à la Commune. Ainsi, selon les machines, il serait nécessaire de tout changer, ce qui aurait rendu la valeur considérable avec le temps. Raison pour laquelle, il a collaboré avec des ingénieurs fribourgeois sur un système qui sera intégré dans le budget 2024. S'ajoute aussi l'augmentation des prix fixés en 2019 qu'il est obligatoire de réadapter.

Question 2 : La déchetterie à domicile

À la demande du GSO, un service de déchetterie à domicile a été mis en place, ce dont le groupe remercie. Ils aimeraient savoir si un tel service est utile ou non (nombre d'utilisateurs et de demandes par année) et quel suivi le Conseil communal entend donner à un tel service et de quelle manière.

M. Fabien Mettraux explique qu'il a été demandé à la Société de jeunesse de faire un ramassage par mois rémunéré à CHF 50.- par mois pour les 10 premiers et ensuite CHF 5.- par passage pour les suivants. Actuellement, on dénombre 2 à 3 personnes par mois. Il est prévu de remettre cela dans le budget 2024, car il s'agit de personnes qui ont besoin de ce service et qui sont âgées de 75 ans et plus.

Question 3 : L'Aigle Noir

En ce qui concerne l'accessibilité de ce bâtiment pour les personnes à mobilité réduite, deux questions restent en suspens, à savoir la porte automatique et les rampes intérieures sur les seuils des portes. La fameuse porte automatique du restaurant ne fonctionne toujours pas si tant est qu'elle ait fonctionné un jour. Quant aux rampes intérieures, elles n'ont pas encore été posées malgré plusieurs interventions de **Mme Setti Genoud**. Que prévoit le Conseil communal à ce sujet et dans quel délai ?

Mme Maryline Dafflon remercie de l'opportunité de s'exprimer sur ce point et explique avoir constaté que le système de la porte automatique était désactivé. Elle confirme que cette porte a bien fonctionné et qu'elle a été révisée par deux fois. Durant les semaines précédentes et les mois d'été, il est clair que cette porte étant toujours ouverte, il était difficile pour l'administration de se rendre compte qu'elle avait été désactivée. Malheureusement, la plupart des gens, lorsqu'ils essaient d'ouvrir la porte, s'impatientent et forcent le système au lieu d'attendre patiemment que la porte s'ouvre automatiquement. Elle regrette que l'administration n'ait pas été mise au courant que cette porte a été débranchée et suggère d'organiser des séances avec le restaurateur, le service technique et le fournisseur pour régler cela rapidement. Concernant les rampes, elle informe que cela fait partie des nombreuses tâches que le service technique doit effectuer. Il y aura aussi un panneau qui sera posé pour indiquer où se trouve l'accès pour les personnes à mobilité réduite.

Elle tient également à préciser le pourquoi du choix de l'emplacement de la porte automatique : Fin 2021, un groupe de travail a été constitué avec **Mme Setti Genoud**, **M. Gilbert Defferrard**, elle-même, et comme invité, **M. Emanuel Müller**, Membre de la Commission cantonale d'accessibilité. Le but était de faire un état des lieux et de trouver la meilleure solution. Ainsi, l'Aigle-noir, la maison communale et d'autres bâtiments ont été visités. À la suite de cela, le GT a proposé au Conseil communal de changer la porte d'entrée du restaurant, car changer l'autre porte donnant accès à la grande salle s'avérait trop compliqué. Une rampe d'accès aurait dû être faite, mais celle-ci aurait été trop pentue par rapport aux 6% de pente exigés par les normes. De plus, **Mme Setti Genoud** et **M. Emanuel Müller** préféraient ne pas avoir à monter cette rampe qui peut s'avérer pénible et dangereuse et ont préféré une solution à même le sol, raison du choix. Elle rappelle l'âge du bâtiment et souligne faire tout le possible avec cet existant. Elle informe également que le Conseil communal s'est penché sur tous les bâtiments communaux afin de les équiper avec les meilleurs accès possibles pour les personnes à mobilité réduite. Partant, un monte-personne a été installé à l'administration communale ainsi qu'une barrière à l'extérieur pour accéder au bâtiment. Finalement, le marquage des places de parc pour les personnes à mobilité réduite devant l'administration n'est pas possible, car cela ne répond pas aux normes, mais malgré cela, les personnes pourront s'y parquer. Quant à l'école primaire, elle a reçu un devis pour un monte-personne ou un ascenseur extérieur, mais au vu du projet du périmètre scolaire, ces éléments y seront intégrés. Pour le complexe communal, c'est la même chose, les offres sont entrées, mais il faut attendre le programme définitif du concours et ces éléments seront soit intégrés dans les budgets soit posés dans le bâtiment transformé. Pour les Simon, **Mme Setti Genoud** prend contact avec le service technique pour voir

comment assurer les accès. Concernant les délais, elle ne peut le dire, mais assure que ce sera fait le plus vite possible.

Mme Setti Genoud prend la parole et revient sur ce qu'a dit **Mme Maryline Dafflon** en exprimant ce qui suit : il est vrai qu'il y a eu une vision locale avec un représentant des aménagements architecturaux et que les possibilités des deux entrées ont été observées. Elle confirme que l'entrée côté grande salle de l'Aigle Noir était compliquée ainsi que la rampe qui s'est avérée trop pentue. Mais, elle souligne que le problème vient de la rampe qu'il aurait fallu adapter et non la porte, raison pour laquelle l'option de la porte automatique à l'entrée de l'Aigle Noir a finalement dû être choisie. Malheureusement, cette porte automatique n'a jamais fonctionné depuis sa mise en fonction il y a plus d'un an. Elle confirme qu'elle n'a jamais pu entrer automatiquement et l'a pourtant testée plus d'une dizaine de fois. Elle pense qu'il faut quand même revoir ce système avec le fournisseur et savoir pourquoi le tenancier l'a désactivé. Un super travail a été fait avec l'installation de cette porte et tous les autres aménagements sur les bâtiments communaux, mais l'essentiel est de trouver une solution concrète et rapide pour le fonctionnement de cette porte.

M. Christian Rossier confirme également que le porte n'a jamais fonctionné. S'il est dit que le personnel l'a laissée ouverte, c'est parce qu'elle ne fonctionne pas. Soit elle ne pouvait s'ouvrir, soit elle ne fonctionnait pas. Lorsqu'elle a été réparée, cela n'a fonctionné que quinze jours avant de retomber en panne.

M. le Président demande s'il y a d'autres interventions sur le sujet en question.

N'étant pas le cas, **M. le Président** passe maintenant la parole à **M. Roger Stroude** pour sa question.

M. Roger Stroude remercie et expose ce qui suit :

Vous avez peut-être remarqué deux containers et des machines de chantier aux Simon. L'un des ouvriers m'a informé qu'il s'agissait de la pose d'un socle pour une antenne Sunrise, au plein milieu des deux places de parc pour des personnes à mobilité réduite, à seulement 4 mètres du local de la pétanque. J'aurais préféré en être informé par la Commune et je ne crois pas que je ne suis pas la seule personne à être surprise par la pose de cette antenne, probablement à la fréquence, très contestée, 5G. Sont concernés les sociétés de pétanque, de tennis et de football, les personnes à mobilité réduite, les familles qui profitent de la zone de détente dans la forêt, les enfants et leurs parents qui utilisent la place de jeux, bref les habitants de Neyruz.

Il semble qu'il y a eu une mise à l'enquête publique, sans opposition. Je ne suis pas un lecteur assidu de la Feuille Officielle, donc je n'ai pas vu passer cette mise à l'enquête, de même qu'une consultation, une information, une communication, ou des gabarits pour un objet pourtant d'une telle importance, naïvement, il a pensé qu'il était le rôle de la Commune d'informer les habitants de l'implantation d'une telle antenne.

Avec l'utilisation croissante de cette zone de détente, la suppression de deux places de parc, de surcroît des places de parc pour les personnes à mobilité réduite (PMR), semble peu judicieux. Pourquoi ne pas déplacer cette antenne de 4 ou 5 mètres en direction de Matran, dans les champs, pour conserver les places de parc ? J'ai une petite expérience professionnelle avec des antennes et pense qu'un emplacement plus haut, par exemple en direction du réservoir, aurait été plus efficace. De même, est-ce qu'il a été tenu compte de la présence, selon le site de l'Office Fédérale de la Communication (l'OFCOM), à moins d'un kilomètre de l'antenne 5G à côté du terrain de foot de Cottens et également à moins d'un kilomètre de celle de La Carrida ? Le besoin d'installer cette nouvelle antenne à cet endroit ne paraît pas clair et réclame des explications. Il a l'impression d'avoir été mis devant un fait accompli. Pourquoi une

information préalable n'a-t-elle pas été donnée, par exemple dans l'Ecureuil, voir même ici au Conseil Général ? Est-ce qu'il n'est pas trop tard de reconsidérer l'implantation inappropriée de cette antenne ? Est-ce qu'on va aménager de nouvelles places de parc PMR ?

M. le Président passe la parole au Conseil communal pour répondre.

M. Jean-Noël Gendre prend la parole. En tant que Responsable des constructions, il a la tâche, ce soir, d'expliquer la construction de cette antenne. S'agissant d'un sujet très sensible, il est sachant qu'il ne va pas pouvoir satisfaire **M. Roger Stroude** avec l'ensemble des réponses. Le Conseil communal s'est posé les mêmes questions que **M. Roger Stroude**, à savoir pourquoi cette société ne pourrait-elle pas utiliser les mâts existants comme celui de Swisscom ou celui de Cottens ? Il s'avère que ces mâts existants sont déjà saturés, raison pour laquelle il fallait créer une nouvelle antenne à un nouvel endroit. Une des propositions initialement reçues envisageait de placer l'antenne au centre village. Toutefois au vu des lieux sensibles d'habitations, le Conseil communal a proposé d'abord le Réservoir d'eau, où est plantée la haie vive qui lie la forêt au Réservoir. Cet emplacement n'étant pas optimal, il a été refusé. La deuxième proposition est celle où elle va être finalement érigée. Il relève par ailleurs que le préavis du Service de l'environnement (SEn) est favorable avec les éléments déterminants de l'objet de la demande portant sur « la nouvelle construction et l'exploitation d'une installation de téléphonie mobile se trouvant sur un terrain sis en zone à bâtir par une nouvelle installation de communication mobile avec un mât de 35 mètres supportant plusieurs antennes pour le compte de Sunrise dédié à améliorer les réseaux de télécommunications de l'opérateur concerné ». Il est à relever qu'il n'aurait pas été possible de poser un gabarit de 35 mètres de haut durant l'enquête.

Le préavis du SEn précise aussi qu'aucune opposition n'est parvenue concernant cet objet. **M. Jean-Noël Gendre** reconnaît toutefois que la communication concernant cet objet mis à l'enquête aurait pu être meilleure, mais il est difficile de fournir toutes ces explications complexes. Conclusion, le seuil d'émission fourni par le requérant montre que les valeurs limites d'exposition sont en relation avec les paramètres représentés dans leurs schémas soumis au SEn, lesquelles valeurs sont respectées pour tous les lieux à séjours momentanés et lieux à utilisation sensible. Dans les lieux à utilisation sensible, on trouve les habitations, les écoles, les jardins d'enfants, etc. Les exemples de lieux qui ne sont pas considérés à une utilisation sensible, on trouve les églises, les salles de sport, les salles de théâtre, les salles de gym et les locaux d'archives ainsi que les installations extérieures de sport et de loisirs tout comme les piscines. Quant aux places de parc pour les PMR, il rassure, elles seront recrées dans tous les cas. Voilà ce qui peut être dit sur ce projet.

M. le Président demande si **M. Roger Stroude** est satisfait de la réponse qui lui a été apportée par le Conseil communal.

M. Roger Stroude répond qu'il est moyennement satisfait, mais le point positif est que le pavillon de La Pétanque est en métal, donc elle formera une cage de faraday.

M. le Président poursuit avec la question suivante et passe la parole à **Mme Joanna Bourke Martignoni** pour sa question.

Mme Joanna Bourke Martignoni remercie et s'exprime comme suit :

Le groupe AdN aimerait avoir un état des lieux sur la création d'un chemin d'accès au canapé forestier. Il leur semble urgent de trouver une solution pour rendre l'accès plus sûr pour les enfants ainsi que les enseignant-e-s et les parents qui accompagnent les enfants. Ils aimeraient aussi savoir si les contrôles de vitesse sont effectivement effectués sur le tronçon en zone 60 entre les bâtiments scolaires et le canapé forestier et si la Commune pourrait faire plus pour inciter les conducteurs à modérer leur vitesse.

M. le Président passe la parole au Conseil communal pour répondre à cela.

M. Fabien Mettraux rappelle les informations données par **M. le Syndic** sur ce sujet en début de séance. Il précise que les procédures doivent être respectées avant de projeter ce chemin, faute de quoi il y a un risque de recevoir une annulation de permis, comme cela a été le cas pour la Passerelle sur la Glâne. Cependant des contrôles de vitesse ont été faits, car dans le concept des zones 30, ce secteur va aussi être analysé par les ingénieurs dans leur mandat. L'idée est d'abaisser la vitesse de ce secteur à 50 km/heure, toutefois il sera difficile d'obtenir le 30km/heure pour un secteur qui n'est pas urbanisé.

Les ingénieurs vont intégrer cet élément avec le gabarit de la route et voir ce qui peut être réalisé à court terme. En revanche, la Commune va insister pour, qu'en cas de temps sec, le chemin existant soit emprunté avec les enfants. Les agriculteurs qui cheminent par ce chemin l'utilisent moins, ce qui permet une meilleure accessibilité sur ce chemin. La Commune peut également mettre à disposition des enseignant-e-s des Triopans (cônes de signalisation rayés orange et blanc) qu'ils peuvent installer avant de partir avec les enfants. Ce sont là, les premières mesures qu'il peut inciter. Il précise que les vitesses ne sont pas forcément la cause des dangers, mais c'est davantage le manque de visibilité dans le virage avec le croisement des voitures qui, selon les derniers chiffres, voient circuler sur ce tronçon, environ 700 véhicules/jour. Il confirme la volonté d'avancer rapidement sur ce projet.

Quant aux chemins d'amélioration foncière (AF), cela fait un an que le dossier a été transmis au canton, il a dû fortement insister pour que le service cantonal fasse son inspection cette année, ce qui n'était pas acquis. Ils sont finalement venus à Neyruz le 21 septembre dernier. Il informe que cette inspection s'est très bien passée et, mis à part quelques ajustements sur des restrictions de circulation ou des panneaux de signalisation, nous devrions avoir un préavis favorable de leur part.

M. le Président demande s'il y a d'autres interventions sur la question.

Mme Valérie Michel Dousse demande, pour sa compréhension, si ce tronçon deviendra en zone 30 ou pas.

M. Fabien Mettraux informe qu'à ce stade le bureau d'ingénieurs étudie la situation. Il ne peut rien promettre pour l'heure. Ce qui est acquit en zone 30, c'est le tronçon depuis la halle de gym jusqu'au carrefour sur la route cantonale, en revanche pour le tronçon qui n'est pas urbanisé, les services cantonaux n'accepteront pas de zones 30, mais il a bon espoir de faire abaisser la vitesse, au moins à 50km/heure. Ensuite, il sera possible de prolonger ce tronçon admis à 30, mais à voir s'il sera possible d'ajouter des passages piétons. Il faudra également tenir compte des emprises sur les privés, mais le but est de sécuriser ces accès et de poser de la signalisation.

Mme Valérie Michel Dousse confirme que pour avoir pratiqué ce chemin avec ses trois enfants, il y a bien une notion de danger due à la vitesse même si le 60km/heure n'est pas atteint, car lorsqu'elle accompagne les enfants, elle ne cesse de faire signe aux automobilistes pour qu'ils ralentissent.

M. le Président remercie pour la réponse et passe à la question suivante posée par **M. Pascal Gendre**.

M. Pascal Gendre, se référant à la liste des projets en cours, demande où en est-on au niveau de la recherche d'eau potable sur la commune ?

M. Jean-Marc Sallin remercie pour la question à laquelle il répond ceci : Notre eau à disposition, respectivement à Entre Essiva et plus loin, il y aurait peut-être des captages intéressants et des mesures ont déjà été faites à l'époque. Toutefois, actuellement, cette eau dépasse les teneurs en chlorothalonil.

Donc l'idée est de savoir quoi faire de cette eau en suivant son évolution, puisqu'il a été constaté depuis le début de l'année, une tendance à la baisse de la teneur en chlorothalonil. Actuellement, nous avons suffisamment d'eau par l'AESO, mais nous savons que l'on pourrait avoir de l'eau vers la Bagne. Toutefois, pour l'heure, ce n'est pas une priorité pour le Conseil communal.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la discussion.

REMARQUES - COMMENTAIRES

M. le Président demande à toutes les personnes intervenues durant cette séance, soit au niveau du Conseil général, soit au niveau du Conseil communal, de transmettre leurs textes par courriel à : bureau cg@neyruz.ch

Arrivant au terme de cette séance, **M. le Président** remercie toutes et tous pour leur attention et intervention. Un travail important nous attend jusqu'à la fin de l'année et il souhaite au groupe de travail sur le périmètre scolaire plein succès dans sa fonction primordiale quant à la définition et la sélection des meilleures variantes envisagées. Il se réjouit de vous retrouver tous pour nos séances de décembre qui s'annoncent d'ores et déjà chargées.

Il est l'heure de clore officiellement cette séance du Conseil général à **21h12** heures. **M. le Président** invite toutes et tous à partager un verre au fond de la salle. Bonne fin de soirée et merci pour tout !

Les applaudissements accompagnent le mot de la fin.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le Président du Conseil général :



Sébastien Bugnon

La secrétaire :



Sandra Dévaud

La rédactrice du PV



Luigia Lopez